

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°07/2024 de la séance du

Lundi 9 décembre 2024 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : M. Béat Grand

Présents : 27 membres

Excusés : 8 membres

Mmes/MM : De Rham Jérôme, Fuster Armin, Gasser Olivier, Mareda Lydie, Martino Natalia, Ramser Alexandra, Teklits Stéphane, Vizio Eric

Absent : 0 membre

Mmes/MM :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2024 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024
4. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Félicitations à M. H. Castioni
 - b) Rapport étude impact économique des cliniques et écoles internationales de la Riviera 2023
 - c) Apéritif Pro Veytaux
5. Communications de la Municipalité
6. nomination au conseil intercommunal de sécurité riviera
7. Réponses de la Municipalité aux motions, postulats et interpellations
 - a) Mme S. Thélin « Clos de Chillon, qu'est ce qui se cache derrière ce mur de vigne ? »
 - b) M. J.-F. Petignat « Pour un accès facilité aux subventions communales et une information mieux diffusée sur l'octroi des subventions »
 - c) M. A. Koschevnikov « Aménagement de la place de l'ancien hangar à bois »
8. Préavis
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They (préavis No 20/2024)

- b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'792'350.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2025-2028 – Entretien des forêts protectrices de la Commune de Veytaux (préavis No 21/2024)
9. Rapports des commissions
- a) Relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 16/2024)
 - b) Relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis No 17/2024)
 - c) Relatif au budget communal 2025 (préavis No 18/2024)
 - d) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'870.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) (préavis No 19/2024)
10. Questions et propositions individuelles

M. le Président, B. Grand, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, MM. les membres de la Municipalité, Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, les agents de proximité, les membres du public, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

M. le Président, B. Grand, excuse l'absence de Mme la Syndique, C. Chevalley.

1. APPEL

M. le Président, B. Grand, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, B. Grand, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président, B. Grand, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il ajoute en point 6 « Nomination au conseil intercommunal de sécurité riviera ». Les points 7 à 10 sont les suivants : 7. Réponses de la Municipalité aux motions, postulats et interpellations ; 8. Préavis ; 9. Rapport des commissions ; 10. Questions et propositions individuelles.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

M. le Président, B. Grand, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024.

M. P.-Y. Sauvageat indique, en page 7, concernant la réponse de M. A. Rey Lescure :

« Il indique que la proposition est de revenir sur la clé de répartition de départ. Il indique qu'il s'agirait de garder la clé de répartition de 2007 en tenant compte de l'augmentation de la population. »

Il faudrait modifier comme suit :

« Il indique que la proposition est de revenir sur une clé de répartition proche de celle de 2007 en tenant compte de l'augmentation pondérée de la population. »

Il propose également d'enlever la phrase : *« Cette augmentation de la population fait donc passer la commune de Veytaux au palier suivant. »*

M. A. Rey Lescure indique que cette dernière phrase pourrait rester et qu'il faudrait indiquer *« ... ferait passer ... »* au lieu de *« ... fait donc passer... »*.

M. P.-Y. Sauvageat demande, concernant la réponse suivante de M. Rey Lescure, de supprimer la phrase :

... indique que si la péréquation est comparée, on pourrait constater que les petites communes devraient payer moins cher et les grandes communes plus chères. »

M. A. Rey Lescure indique qu'il faudrait, dans ce même paragraphe, remplacer *« ...cette péréquation... »* par *« cette nouvelle répartition »*.

M. A. Rey Lescure indique, en dernière page, pour sa réponse, il faudrait préciser qu'il s'agit d'une réponse à la question de M. P.-Y. Sauvageat en point 8c.

M. P. Andler indique, pour sa réponse en page 6, il faudrait modifier *« Il indique que l'entreprise viendra compléter avec des petits matériaux qui seront plus conséquents. »* par *« Il indique que l'entreprise viendra compléter avec des matériaux plus conséquents. »*

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Félicitations à M. H. Castioni

M. le Président, B. Grand, félicite M. Hervé Castioni pour la naissance de sa fille.

b) Rapport étude impact économique des cliniques et écoles internationales de la Riviera 2023

M. le Président, B. Grand, indique qu'il a reçu le rapport concernant l'étude de l'impact économique des cliniques et écoles internationales de la Riviera 2023. Pour les conseillers intéressés à lire ce rapport, ils peuvent contacter le Président du Conseil.

c) **Apéritif Pro Veytaux**

M. le Président, B. Grand, informe que Pro Veytaux organise, dès 10h00 le 21 décembre 2024, le dernier apéritif de l'année 2024. Il se déroulera sur la place du village avec la visite du Père-Noël.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. L. Sherif indique qu'il y a quatre communications de la Municipalité. Il excuse l'absence de Mme la Syndique, C. Chevalley, pour cause de maladie. Il indique qu'un apéritif est offert aux conseillers à la fin de la séance.

Il informe, concernant la passerelle, que la Municipalité proposera prochainement un préavis d'apurement.

M. A. Rey Lescure informe, concernant le changement des statuts de l'ASR dernièrement voté, que l'ensemble des neuf communes ont acceptés ces statuts. Il indique que cela doit maintenant être accepté par le canton.

Il indique que le projet de la maison de la sécurité publique avance. Il indique qu'un projet est en cours sur le site de la Saussaz. Il indique qu'il y aura deux alternatives, une sur Chailly et l'autre sur Blonay-St-Légier.

Il indique qu'il y a une commission consultative de la maison de la sécurité publique. Il indique que M. Augnet fait partie de cette commission.

Il informe du départ à la retraite de M. Progins, agent de proximité, et le remercie pour toutes ces années au service de la commune.

6. NOMINATION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE RIVIERA

M. le Président, B. Grand, demande à M. A. Koschevnikov de présenter le conseil intercommunal de l'ASR.

M. A. Koschevnikov présente brièvement le conseil intercommunal de l'ASR.

M. le Président, B. Grand, le remercie.

Il rappelle qu'il faut élire un membre permanent.

M. G. Augnet se propose.

Mme V. Schweizer-Ronnerström se propose également et demande le nombre de séances par année.

M. A. Koschevnikov indique qu'il y a entre 4 et 5 séances.

Un conseiller indique qu'il y a 12 séances par année.

Mme V. Schweizer-Ronnerström retire sa candidature.

M. G. Augnet est élu par acclamation.

M. le Président, B. Grand, demande si quelqu'un serait intéressé par le poste de suppléant vacant.

M. A. Rey Lescure indique que la séance aura lieu à fin janvier 2025 et qu'il faudrait qu'un suppléant soit élu durant la présente séance.

Mme V. Schweizer-Ronnerström se propose en tant que suppléante.

Mme V. Schweizer-Ronnerström est élue par acclamation.

7. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

- a) **Mme S. Thélin « Clos de Chillon, qu'est ce qui se cache derrière ce mur de vigne ? »**

M. le Président, B. Grand, ouvre la parole.

Mme S. Thélin est étonnée de la réponse de la Municipalité car le mur se situe en dehors du périmètre d'implantation ainsi qu'une chambre et une salle de bain. Elle indique qu'aucune construction ne peut être autorisée en dehors du périmètre car une dérogation n'est pas possible. Elle demande comment la Municipalité peut proposer au propriétaire de déposer un dossier complémentaire pour enquête publique. Cette ouverture dans le mur a déjà fait l'objet d'une interpellation en 2022. Elle précise que, par la suite, cette ouverture a été annulée par des plots de ciment qui ont actuellement disparu pour laisser place à de multiples fenêtres. Elle constate que le propriétaire tient à tout prix à arriver à ses fins en bafouant les lois et les règlements. Elle remercie la Municipalité de se prononcer sur leur décision de mettre à l'enquête publique.

M. L. Sherif indique que la Municipalité a constaté une infraction et elle doit laisser la possibilité au propriétaire de soumettre le dossier à l'enquête publique. Il indique que la Municipalité peut se positionner uniquement à la fin de l'enquête publique.

- b) **M. J.-F. Petignat « Pour un accès facilité aux subventions communales et une information mieux diffusée sur l'octroi des subventions »**

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. J.-F. Petignat remercie la Municipalité pour sa réponse qui le satisfait.

- c) **M. A. Koschevnikov « Aménagement de la place de l'ancien hangar à bois »**

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. A. Koschevnikov trouve que l'idée de déplacer la déchetterie mobile du collège à la place à bois était pertinente.

Il demande, concernant le point de la sécurité sous l'autoroute, pourquoi cela ne pose pas de problèmes pour les communes voisines qui ont une déchetterie/point de collecte en dessous de l'autoroute.

Il remercie la Municipalité pour sa réponse, mais constate que le poids de la commune de Veytaux n'est pas aussi important que celui des communes voisines.

M. A. Rey Lescure indique que, pour la déchetterie de Montreux, il y a une grande installation de caméras thermiques. Il rappelle qu'il y a déjà eu un incendie sur cette place à bois, ce qui a fait longuement réfléchir l'OFROU sur la possibilité d'installer ce type de structure.

Concernant le point de Villeneuve, il va se renseigner. Il précise que la taille de la commune n'a aucun impact.

M. I. Rinaldi rappelle que, proche de l'autoroute, il y a un petit ruisseau qui est à prendre en compte, notamment en ce qui concerne d'éventuels écoulements.

M. S. Thélin demande si le terrain de tennis ne pose pas de problème à l'OFROU.

M. P. Andler répond que c'est plutôt positif du côté de l'OFROU.

M. J.-F. Petignat rappelle qu'il y a déjà eu un terrain sportif qui avait été installé.

Mme V. Passera revient sur la question de M. Thélin, concernant le terrain de paddle/tennis, et pense qu'il y aura des contraintes au niveau de la gestion.

M. P. Andler répond qu'il s'agirait d'une société privée qui s'occupera de la gestion de ce centre, tant au niveau des locations et du matériel, mais aussi de l'entretien.

M. G. Taroni demande si l'OFROU s'inquiète de la santé des jeunes, étant donné que ces terrains seraient situés sous l'autoroute.

M. A. Rey Lescure rappelle que, selon le plan directeur des éco-points, aucun éco-point n'est prévu dans cette zone. Il indique que l'idée est d'enlever le ramassage au « porte à porte » sur toutes les communes de la Riviera. L'idée serait d'installer des petits éco-points dans chaque commune.

Mme V. Schweizer-Ronnerström se joint à l'avis de M. G. Taroni.

M. P. Andler répond que tout le monde est exposé aux diverses particules dans la vie de tous les jours.

8. PREAVIS

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 199'100.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They (préavis No 20/2024)**

M. le Président, B. Grand, indique que Mme N. Martino s'est proposée à faire partie de la commission. La commission sera composée de trois membres et la séance aura lieu le 20 janvier 2025 à 18h30 à la salle du Conseil communal.

Il informe que Mmes V. Passera et M. Blagojevic se proposent également. Il demande si d'autres personnes seraient intéressées.

Mme V. Passera demande si l'horaire pourrait être modifié.

La Municipalité est d'accord et la séance est reportée de 18h30 à 19h15.

La commission est élue par acclamation et est composée de Mmes M. Blagojevic, N. Martino et V. Passera.

- b) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'792'350.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2025-2028 – Entretien des forêts protectrices de la Commune de Veytaux (préavis No 21/2024)**

M. le Président, B. Grand, indique que MM. S. Thélin, C. Imsand et H. Castioni se proposent. Il demande si d'autres personnes seraient intéressées à faire partie de cette commission.

Ce n'est pas le cas.

La commission est élue par acclamation et est composée de MM. S. Thélin, C. Imsand et H. Castioni.

La séance aura lieu le 20 janvier 2025 à 18h30, à la salle des commissions.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- a) **Relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 16/2024)**

M. le Président, B. Grand, demande à la rapporteuse, Mme C. Gademann, de lire le rapport de la commission.

Mme C. Gademann lit le rapport et les conclusions.

M. le Président, B. Grand, remercie la rapporteuse et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont 2 abstentions.

b) Relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis No 17/2024)

M. le Président, B. Grand, demande à la rapporteuse, Mme V. Passera, de lire le rapport de la commission.

Mme V. Passera lit le rapport et les conclusions.

M. le Président, B. Grand, remercie la rapporteuse et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont une abstention.

c) Relatif au budget communal 2025 (préavis No 18/2024)

M. le Président, B. Grand, demande au rapporteur, M. S. Thélin, de lire le rapport de la commission.

M. S. Thélin lit le rapport et les conclusions.

M. le Président, B. Grand, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. P.-Y. Sauvageat indique qu'il n'a pas compris la répartition des charges pour les VMCV en page 7. Il ne comprend pas comment, selon le préavis, la commune de Veytaux devrait payer moins CHF 240'00.00 dès que Veytaux aura plus de 1'000 habitants.

M. A. Rey Lescure indique que ce n'est pas la clé de répartition des VMCV qui est liée aux charges particulières. Ces charges particulières correspondent à ce que rapporte un habitant. Il explique que le montant pour les 1'000 1^{ers} habitants se monte à CHF 133.00 par habitants. Du 1'001^{ème} au 3'000^{ème} habitant, le montant se monte à CHF 372.00 pour cette tranche, et ainsi de suite.

M. P.-Y. Sauvageat ne comprend pas comment ce système pourrait fonctionner avec une population en augmentation.

M. A. Rey Lescure prend en exemple la commune de Montreux qui a plus de 27'000 habitants.

M. J.-M. Emery trouve que ce retour péréquatif ne compense pas la perte des VMCV sur la ligne 201. Selon lui, les CHF 98'112.00 qui concernent la compensation nette en faveur de la commune n'ont rien à voir avec la perte des VMCV.

M. A. Rey Lescure est partiellement d'accord.

M. J.-M. Emery indique, selon plusieurs calculs, que la charge péréquative se monte à environ CHF 900'000.

M. A. Rey Lescure n'est pas totalement d'accord et demande à M. J.-M. Emery de transmettre sa question par écrit à la Municipalité.

M. A. Farouk aimerait avoir une projection pour fin 2025. Il aimerait connaître l'octroi projeté d'un crédit manquant en fin d'année 2025.

M. A. Rey Lescure prend note et indique qu'une réponse sera prochainement fournie.

M. J.-M. Emery souhaiterait avoir des précisions à la réponse, en page 10, de la Municipalité.

« En réponse à notre volonté de réviser la clé de répartition du déficit de la ligne 201, la tendance des autres communes de la Riviera, qui sont desservies par la ligne 201, est de nous inclure dans la révision de la clé de répartition complète du déficit de toutes les autres lignes de la Riviera. »

Il demande si ce serait positif pour la commune de Veytaux.

M. A. Rey Lescure répond qu'il voit mal comment cela pourrait être pire.

M. J.-F. Petignat souhaite que la Municipalité fournisse un rapport au Conseil communal qui expliquerait mieux cette clé de répartition.

M. le Président, B. Grand, indique qu'il y a des formations sur la péréquation sur le site internet de l'union des communes vaudoises.

M. J.-F. Petignat souhaite qu'il y ait un éclairage sur l'ensemble du problème.

M. J.-M. Emery indique qu'une bonne partie de la réponse est fournie par la Municipalité.

M. A. Rey Lescure propose de transmettre au Conseil le lien vers un didacticiel qui permet de comprendre cette péréquation.

M. P.-Y. Sauvageat rappelle que Veytaux détient 1.1% du capital-actions des VMCV. Il demande combien rapportent ces actions.

Il demande si les cinq représentants des VMCV ont une influence sur le conseil d'administration des VMCV.

M. A. Rey Lescure répond que les actionnaires ont une influence en fonction de leur part des actions. Il indique qu'il y a un consensus entre les communes qui est en place.

Il rappelle que, lorsque les communes ont racheté les VMCV, la commune de Veytaux avait touché environ CHF 260'000.00.

M. I. Rinaldi indique que, en réponse à la première question de M. P.-Y. Sauvageat, il est difficile pour les VMCV de payer un dividende aux actionnaires car il y a un subventionnement de l'Etat de Vaud. Il indique que parler de rendement pour ce type de structure est difficile.

M. J.-M. Emery remarque que, sur la question de la commission de gestion en page 13 *« Lors du dernier conseil communal plusieurs motions et interpellations ont été déposées, avez-vous calculé l'impact financier qu'elles pourraient avoir sur le budget en cas d'acceptation ? »*, la Municipalité a répondu *« La Municipalité n'a pas pris connaissance du dépôt et des thèmes de ces différentes motions et interpellations qu'au cours du Conseil du 4 novembre dernier alors que le budget était déjà déposé. Elle n'a donc évidemment pas pu faire l'analyse dont vous parlez ci-dessus.*

En revanche, la Municipalité pense qu'avant de recommander de voter une baisse de 2.5 points d'impôts, pour les 2 prochaines années, la Commission de gestion, dont certains membres connaissent déjà l'objet de ces initiatives, a elle-même calculé l'impact que cela pourrait avoir sur nos finances communales. »

Il indique qu'il s'agit à la Municipalité de calculer les impacts financiers et non à la commission de gestion. Concernant les motions, 5 ont été déposées. La motion concernant les soins dentaires fait déjà parti du budget. Deux autres motions n'ont pas d'influence sur le budget 2025 car une concerne l'aide au logement et l'autre concerne l'aide aux plaisirs sportifs. Il reste donc deux motions qui auraient un impact sur le budget 2025. La première concerne le fonds de développement durable qui est un fond affecté et qui n'aurait pas de nouvelle influence sur le budget 2025. La deuxième concerne l'aide d'achat d'un abonnement et il pense que s'il y avait un impact important de la Municipalité, elle en aurait fait part à la commission de gestion qui aurait pu proposer un amendement à ce sujet. Il demande à la Municipalité si elle a pu calculer l'impact de cette motion. Il trouve que le Conseil devrait faire un amendement.

M. A. Rey Lescure répond que la Municipalité s'est penchée sur ces diverses motions. Il indique que les motions n'impactent pas forcément l'année 2025, mais plutôt 2026. Il indique que la Municipalité réfléchit encore sur ces motions.

M. le Président, B. Grand, demande au rapporteur de lire les conclusions.

M. S. Thélin lit le rapport de la commission.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité pour 1 voix contre et 4 abstentions.

d) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'870.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) (préavis No 19/2024)

M. le Président, B. Grand, demande au rapporteur, M. G. Gatto, de lire le rapport de la commission.

M. G. Gatto lit le rapport et les conclusions.

M. le Président, B. Grand, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. P.-Y. Sauvageat demande pourquoi du gravillon devrait être mis sur ces routes.

Il demande pourquoi il n'y a pas de travaux qui touchent la route Sonchaux.

M. I. Rinaldi indique que c'est rénové. Il indique que les travaux sur cette route faisaient partie de la 1^{ère} phase.

Concernant la première question, il indique que le terrain ne peut être modifié. Le matériau qui compose différents terrains doit être le même en cas de rénovation.

M. J.-F. Petignat ne comprend pas l'impact au niveau légal de ce qui est imposé.

M. I Rinaldi rappelle qu'il s'agit de routes forestières et qu'ils n'ont pas le droit de modifier ces routes.

M. F. Abdulla demande des précisions concernant les chiffres mentionnés.

M. P. Andler répond que ce sont des estimations faites par le bureau d'ingénieur qui a fait l'étude. Il précise que, lorsque le préavis sera accepté, la Municipalité fera les appels d'offre, qui devraient être plus bas que les chiffres mentionnés.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Président, B. Grand, remercie les commissions pour le travail effectué.

10. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. S. Thélin demande si les travaux à Champbabau termineront bientôt. Il trouve que les travaux traînent en longueur.

M. L. Sherif répond que les travaux avaient été stoppés pendant un certain temps. Il y a eu diverses discussions avec la direction des travaux, l'ECA ainsi qu'avec le ramoneur. Il indique que les travaux devraient être terminés en début d'année 2025.

M. S. Thélin demande, concernant les deux places de parc à coté de la crèche, si un agent de police pourrait être présent. Il indique que le trafic y est compliqué.

M. L. Sherif indique que la Municipalité a déjà demandé à l'ASR et fera un rappel.

Mme P. Hery indique que les voitures se parquent en partie sur la route car il est difficile d'ouvrir les portières à cause du muret.

M. L. Sherif indique que, concernant ce muret, la parcelle est en zone inondable ce qui explique la présence et la hauteur de ce muret. De plus, cela représente aussi une certaine sécurité pour les enfants présents sur le trottoir.

Mme F. Jordan demande si les quais de la gare seront remontés car ils sont trop bas.

M. L. Sherif indique que les CFF sont responsables de ces quais et que la gestion leur appartient. Les CFF ont une obligation d'adapter tous les quais pour les personnes à mobilité réduite. Des travaux sont prévus entre Montreux et Villeneuve.

M. I. Rinaldi indique que le virage est incliné et cela pose des problèmes pour le rehaussement du quai.

Mme P. Hery demande si la Municipalité pourrait inciter les CFF à entreprendre ces travaux plus rapidement.

M. P. Andler va se renseigner auprès des CFF pour avoir de plus amples informations.

M. J.-M. Emery demande où en est l'antenne 5G.

M. L. Sherif indique qu'un permis de construire a été octroyé et qu'un recours a été déposé. Ce recours a été refusé par la CDAP. Il indique qu'ils ont entre 1 et 2 ans pour commencer les travaux.

M. S. Thélin demande si un plan pour la fibre optique dans le village est disponible.

M. I. Rinaldi indique que la fibre a été tiré par Swisscom à travers le village. Il précise que chez Swisscom, la fibre est disponible et il faudrait se renseigner auprès de Swisscom.

M. A. Koschevnikov indique qu'il est en attente de Swisscom qui devait le notifier quand la fibre serait mise en service. A ce jour, il n'a toujours pas de retour et cela fait déjà 3 mois.

M. I. Rinaldi indique qu'il connaît quelqu'un qui est dans le même cas. Il indique que, après contrôle sur le site internet de Swisscom, ils ont remarqué que la fibre était disponible à l'adresse de cette personne. Cette dernière n'avait pas été avertie par Swisscom.

M. A. Koschevnikov indique qu'il est retourné sur le site internet la semaine passée mais la fibre n'est toujours pas disponible.

Mme V. Passera demande, concernant les travaux dans le virage à l'avenue des Falquières, s'il y a un contrôle sur les profondeurs et les distances car les travaux sont assez proches des habitations.

M. L. Sherif répond que le mur de soutènement sert à terrasser une certaine partie. Il indique qu'il s'agit de maintien de structure de terre qui sera remblayée en totalité. Les implantations seront faites par un géomètre officiel, qui a le rôle et la compétence de certifier la nouvelle implantation. Il doit notifier à la commune que les plans sont conformes et qu'ils respectent ce qui a été soumis à l'enquête publique.

Mme V. Passera demande s'il n'y a aucun risque pour les propriétaires se situant à côté.

M. L. Sherif ne peut pas affirmer qu'il n'y a aucun risque, mais que des professionnels qualifiés suivent ces travaux.

M. P. Andler indique que, au départ des travaux, il y a eu une inspection par un ingénieur qui est venu se renseigner et analyser le quartier.

M. P.-Y. Sauvageat demande si la Municipalité pourrait exiger que les entreprises utilisent des camions plus petits car cela endommage la route.

M. L. Sherif pense qu'il serait possible. Il précise que cela serait à la charge des propriétaires. Il indique qu'en cas de dégradation, un arrangement avec l'entreprise sera fait.

M. P. Andler précise que les bordures sont très abîmées à cet endroit depuis longtemps. Cette partie sera donc à la charge de la commune de Veytaux.

M. le Président, B. Grand, remercie tous les conseillers pour le travail effectué lors de cette année et souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

M. L. Sherif prend la parole au nom de la Municipalité et remercie les conseillers pour leur investissement tout au long de l'année. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Il invite les conseillers pour un apéritif à la fin de la séance.

M. le Président, B. Grand, clôt la séance à 21h49.

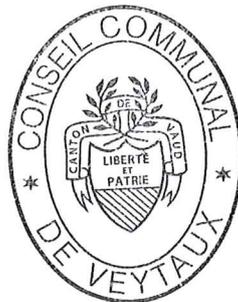
Prochaines séances du Conseil

10 mars 2025, 5 mai 2025 et 16 juin 2025

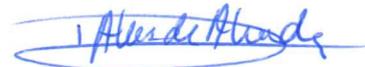
Le Président



B. Grand



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 9 décembre 2024